

Covid : Lettre ouverte du Dr Christian Zürcher aux parlementaires fédéraux

J'aime 4,1 K

Share

Tweeter

Imprimer

Association Santé Suisse
Associazione Salute Svizzera
Verein Gesundheit Schweiz



Cela faisait un moment que j'attendais une réaction de la société civile et en particulier de médecin(s) face à la dérive sanitaire dans laquelle nous nous enfonçons toujours plus. Si des initiatives salutaires de cet ordre ont déjà eu lieu en France (avec le [collectif de médecins pour la liberté de prescrire](#)) et en Allemagne (avec la [commission d'enquête extra-parlementaire](#) qui s'est auto-constituée, réunissant d'excellents experts), notre "si démocratique" Helvétie faisait grise mine entre un Parlement un peu sonné et une population amorphe.

C'est donc peu dire que l'initiative du Dr Zürcher me paraît essentielle.

Il y fait part de son point de vue de médecin et de citoyen, passant en revue les grandes scories de l'époque (comme les conflits d'intérêts au sein des comités d'experts, le rôle problématique de la presse ou la déformation des faits dans le discours des autorités). Bref, des interpellations aussi saines que possibles si l'on est (encore) capable d'un débat d'idées et inconditionnellement attaché aux processus de décision démocratique.

Valeurs certes quelque peu mises à mal par la triade autorités/pouvoir médical/médias qui s'est substituée sans grands scrupules aux principes de bonne gouvernance devant prévaloir en la matière.

Les médecins ayant été pris en otage d'une manière sans précédent dans cette dérive, il est plus qu'heureux qu'ils sonnent le signal d'une contestation et réclament l'inventaire intellectuel, scientifique et politique urgent des décisions qui ont été imposées à la population en violation de nombre de ses droits fondamentaux et constitutionnels.

Espérons que la démarche du Dr Zürcher trouvera des oreilles attentives auprès des parlementaires des deux chambres fédérales !

Lettre ouverte adressée au Parlement suisse

Ce que vous devez encore savoir MAINTENANT – aides actualisées pour la prise de décision

Projet de loi fédérale sur le Coronavirus mis en consultation par le Conseil fédéral

Lettre adressée aux Parlementaires fédéraux – Conseillères et Conseillers nationaux et aux États

Berne, le 22 juillet 2020

Avec le début de la session d'automne, il se pourrait bien que soit prise par le Parlement fédéral une décision lourde de conséquences pour le futur du peuple suisse.

Entre autres, le Conseil fédéral souhaite, pour le moment du moins, prolonger jusqu'en 2022 les mesures imposées par la loi d'urgence. Il est important de savoir que la période de consultation, normalement fixée à 3 mois, a été raccourcie à 3 semaines et cela dans une situation générale de peur, de doutes et d'inquiétude.

Notre monde a été complètement chamboulé en très peu de temps.

Nous nous sommes vus confrontés à une situation effectivement très difficile, pour vous aussi sans aucun doute.

Nous formons un groupe de médecins avisés et engagés ainsi que des personnes n'appartenant pas au milieu médical. Nous sommes extrêmement préoccupés et tenons par ce document à vous fournir en résumé, des informations pas encore ou insuffisamment connues provenant du domaine de la médecine et de la science, pour vous aider dans votre processus de prise de décision.

Au vu des conditions uniques auxquelles nous nous voyons actuellement confrontés, nous nous permettons de vous solliciter et de partager avec vous nos préoccupations, des informations importantes et questions y relatives.

Un grand merci pour le temps que vous voudrez bien prendre pour lire notre lettre ouverte !

1. Coronavirus en 2020 – une interprétation erronée ?

1.1 Le coronavirus 2020 n'est pas un nouveau phénomène, même si certaines séquences de l'ARN (à mutation rapide) sont nouvelles. Chaque hiver, des coronavirus provoquant des maladies infectieuses respiratoires affectent environ 15% de la population et provoquent des rhumes et des grippes sans qu'il y ait de différence médicale significative entre les années.

1.2 Les raisons pour lesquels les virus causant des refroidissements ne doivent pas nous effrayer sont les suivantes : d'une part nous disposons d'une immunité collective naturelle (ce qui est également le cas pour ce coronavirus); d'autre part nous avons à disposition des mesures de protection plus efficaces, plus rapides et plus simples que l'option du vaccin communément connue (voir aussi sous 1.12) ; des options rapidement applicables tant au niveau médical que thérapeutique, non spécifiques aux virus, mais également efficaces pour les malades souffrant de maladies virales.

1.3. Ensuite, au niveau médical, il y a des maladies de refroidissement virales bien plus significatives que les coronavirus – par exemple le virus de la grippe qui a lui seul causé en 2015 la mort de 2'500 patients en Suisse. Comment se portait la population suisse en 2015 et comment se trouve-t-elle aujourd'hui par rapport à 2015 ?

1.4. La science a-t-elle été ici une cause perdue ? En 2020, la science en Suisse a connu une période très difficile : la connaissance sans instruments de mesure corrects - une nouveauté dans la médecine suisse ? La connaissance sans références ? La connaissance sans discours approprié ? La connaissance sous la censure ? Des résultats scientifiques prédits et dictés d'en haut ?

1.5. Augmentation de la défense naturelle contre l'infection - nous connaissons les mesures préventives décisives et efficaces (sommeil 8,5h, réduction du stress, vitamine D3 et autres). Elles n'ont pas été considérées comme prioritaires avant ou pendant Corona 2020, et n'ont pas non plus été mises en œuvre.

1.6. Le port du masque hors de l'environnement chirurgical est manifestement malsain tant au niveau corporel que psychique (arythmie, problèmes de concentration et autres effets sur le cerveau, bactéries, virus et

2. Droit et démocratie

2.1. On peut montrer qu'au début de la crise, le Conseil fédéral avait déjà reçu des informations de sources spécialisées indépendantes qui mettaient clairement en garde contre le coronavirus, conseillaient une approche progressive ou indiquaient des possibilités de traitement très efficaces pour les patients atteints de virus - des arguments qui, de manière significative, commencent seulement à être connus du public et qui conduiront à une grande relativisation de la "situation de crise médicale".

2.2. En second lieu - et non pas principalement pour des raisons médicales - une crise mondiale avec d'immenses dégâts s'est produite en un temps record.

2.3. Les droits constitutionnels fondamentaux des citoyen-ne-s suisses ont été inutilement et massivement violés.

2.4. Le fait que le Conseil fédéral ait conclu des accords commerciaux avec la Fondation Bill Gates pendant la crise de Corona n'a pratiquement pas été mentionné publiquement.

2.5. Une résistance est en train de se former et de prendre de la force contre la politique « Covid » officiellement menée (voir point 4 « État de la nation, volonté populaire »).

2.6. La possibilité pour chaque canton d'aller au-delà des mesures d'urgence que la Confédération impose à tous les cantons est juridiquement controversée (juin 2020) et peut constituer une nouvelle violation de la Constitution fédérale.

3. Médias - liberté d'expression en temps de paix

- 3.1. Un déclin évident des médias a été observé durant la dernière décennie pour cause de difficultés financières – avec le coronavirus, une manne pour la presse devient soudainement disponible. Quelles en sont les raisons et les répercussions possibles ?
- 3.2. Censure 2020 : entre autres, les hôpitaux en Suisse n'ont pas eu la permission d'informer librement la population.
- 3.3. On a observé une abondance de reportages provoquant panique et excès d'angoisse - sans possibilité de se soustraire ou de prendre du recul face à cette influence et ceci sur plusieurs mois. Ce qui constitue une nouveauté dans notre paysage sociétal. Nous avons vu une influence massive déployée avec l'appui des médias ainsi que des nouvelles technologies.
- 3.4. Inconduite des journalistes : loyauté avérée envers les donateurs par la désinformation (contre-vérités), le non-respect de la proportionnalité, la déformation des mots et la stigmatisation (par exemple, diffamation des opposants) lorsqu'ils s'écartent de l'opinion officielle.
- 3.5. Appel au suivisme et à la délation. Rappels des temps de guerre passés ?
- 3.6. Certaines informations erronées et même exorbitantes ne sont pas corrigées, par exemple l'extrapolation des décès pour cause de la Covid (7%).

4. Etat de la nation et volonté populaire

4.1. Maintenant, 3 mois après introduction de l'arrêté du confinement, la plupart des gens se frottent les yeux. Les économistes sont tous d'accord qu'il va falloir entre 2 et 10 ans pour récupérer économiquement.

Bien des médecins se sont retrouvés avec les mains liées pendant le confinement. Un grand nombre d'interventions urgentes et de traitements nécessaires n'ont plus pu être assurés, au péril et au dommage des personnes malades. Les souffrances psychiques sont immenses, en particulier celles qui ont été imposés aux personnes âgées. Jamais encore n'avons-nous, médecins et thérapeutes, noté une telle augmentation du nombre de patients désespérés et effrayés, ou souffrant d'affections psychiques, en l'espace de trois mois.

4.2. Plus jamais de confinement- la population ne veut plus jamais devoir passer ainsi 3 mois. Les dégâts collatéraux dépassent toutes les craintes.

4.3. La perte de confiance est immense, tant est grand l'écart entre la présentation de la Covid d'une part et l'évidence médico-scientifique ainsi que la réalité des maladies apparues dans la population d'autre part.

4.4. Des premières plaintes pénales contre le Conseil fédéral ont été déposées.

4.5. Des groupes référendaires se sont formés contre la menace de la chronicisation larvée de la loi d'urgence.

4.6. Une commission d'enquête extra-parlementaire, indépendante et interdisciplinaire Covid 19 est nécessaire.

5. Le parlement - une ressource corrective ?

5.1. La population et en train de se réveiller, elle se rend compte, que quelque chose ne va pas. Visiblement, la situation telle qu'elle nous est présentée n'est pas en adéquation avec la réalité ; elle est largement déformée et impacte de manière violente le bien-être et le sentiment de sécurité de la population.

5.2. Nous vous exhortons à considérer le moment actuel comme une opportunité unique d'aider la population en Suisse et les familles à dépasser cette période d'anxiété et de dommages en posant les actions nécessaires pour que dans le futur, une situation de crise ne se déroule plus jamais de cette façon.

5.3. « Task-Forces » ou groupes de travail pétris de liens d'intérêts par opposition à des commissions consultatives interdisciplinaires équitables ? S'il vous plaît empêchez dorénavant la formation de tels groupes consultatifs ad hoc déséquilibrés, qui ne sont systématiquement pas en position de faire preuve de la responsabilité requise.

5.4. La liberté de la presse est un autre bien collectif qui doit être rétabli immédiatement. Pendant des situations de crise, la liberté d'opinion doit être garantie. Notre démocratie est assez forte pour assurer cela !

5.5. Les agents de communication du gouvernement, la police et l'armée, et la proportionnalité de leur déploiement devraient également être soumis au contrôle parlementaire en temps de crise.

5.6. La prise d'engagements au niveau international (cf. la nouvelle loi sur les épidémies, l'obligation de vacciner) ne doit pas violer notre droit constitutionnel fondamental ; une correction par le parlement s'impose donc absolument.

5.7. Nous venons de le vivre en 2020 : sous la menace d'une prolongation de l'état d'urgence, une restriction des droits des personnes est également envisageable à l'avenir. Une Suisse sans droits populaires ? Nous avons un besoin urgent de réglementations à cet égard.

5.8. Le Parlement doit rester capable d'agir en temps de crise à l'avenir. Le printemps 2020 nous a montré de façon impressionnante comment le pouvoir gouvernemental et la technologie peuvent être combinés d'une manière qui porte atteinte à la démocratie et à la liberté. Cela ne doit pas se reproduire et doit être soumis au contrôle parlementaire.

5.9. Par l'acceptation de la décision du Conseil fédéral vous contribueriez à la perpétuation de la situation étatique insidieuse vécue pendant la Covid. **La décision de ne pas entrer en matière, vous offre, cependant, la possibilité de reprendre votre travail en toute sérénité, au service du bien commun.**

5.10. Profitez donc maintenant de cette opportunité ! Nous avons tous beaucoup souffert, dans notre travail et notre qualité de vie, des restrictions imposés en 2020. Cela avec des conséquences très néfastes pour